



Commune de  
LAVEY-MORCLES

Préavis de la Municipalité  
Au Conseil communal

N° 11/2025

## **Projet de budget pour l'année 2026**

Lavey-Village, le 13 octobre 2025

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant du projet de budget pour l'année 2026.

## **Préambule**

A la demande de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, l'Etat de Vaud a entrepris de passer de son Plan comptable vaudois (PCV) à un nouveau modèle comptable harmonisé, dit MCH2. Une période de transition s'est dès lors ouverte avec obligation pour les communes d'adopter ce nouvel outil entre 2024 et 2027. La municipalité a choisi un passage à MCH2 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et présente son budget 2026 selon ce nouveau plan comptable.

## **Nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)**

En 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

Ce nouveau format se caractérise aussi par une présentation entièrement revue et une meilleure visibilité des comptes communaux. L'une des transformations les plus notables est le changement dans la présentation des chapitres comptables qui sont désormais répartis selon la classification fonctionnelle soit dans une logique dite de « thématique ».

Ce changement de plan comptable va impacter temporellement la comparabilité des différents exercices. En effet, autant les chapitres que les comptes évoluent dans ce nouveau plan comptable, ce qui empêche la comparaison directe des chapitres et d'une partie significative des comptes avec les années antérieures. Les effets de cette évolution vont s'atténuer naturellement dans les prochaines années. C'est pour ces raisons que la municipalité a renoncé à établir l'annexe usuellement remise avec le budget donnant des explications sur les différences significatives dans les comptes en comparaison avec l'année précédente. Des explications plus globales seront données dans ce préavis.

## **Bases légales**

Conformément à l'article 18, al. 2 du Règlement du Conseil communal, ce dernier délibère sur le projet de budget et les comptes. Les articles 91 et suivants du même règlement traitent des délais relatifs au budget.

Le présent projet est établi conformément au Règlement sur la comptabilité des communes (RCCCom), ainsi qu'aux directives et au plan comptable du Département des institutions et des relations extérieures.

## Synthèse

Le projet de budget de la caisse communale pour l'exercice 2026 se résume comme suit :

Opération	Désignation	Budget 2026	Budget 2025
+	Total produits	5'518'780	5'397'132
-	Total charges	5'505'065	5'563'558
=	<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>13'715</b>	<b>-166'427</b>
-	Prélèvements sur les réserves	161'920	191'763
+	Amortissements supplémentaires	-	45'900
+	Attribution aux réserves	224'400	186'100
+	Amortissements du patrimoine financier	675	31'640
+	Amortissements du patrimoine administratif	371'375	332'336
=	<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>448'245</b>	<b>237'787</b>

Notons que :

- Les produits augmentent d'environ Fr. 121'648.-
- Les charges diminuent d'environ Fr. 58'493.-
- Les prélèvements sur les réserves sont stables.
- Les amortissements se maintiennent à un niveau élevé.

## Charges

Le budget de fonctionnement pour l'exercice 2026 présente un total des charges de Fr. 5'505'065.- (Fr. 5'563'558.- en 2025) soit une diminution de 1%

Charges par nature	Budget 2026	
	charges	en %
Charges du personnel	857'100	16%
Biens et services, autres charges d'exploitation	1'291'450	23%
Amortissements du patrimoine administratif	372'050	7%
Charges financières	81'775	1%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	224'400	4%
Charges de transfert	2'678'290	49%
<b>Total des charges</b>	<b>5'505'065</b>	<b>100%</b>

**Les charges de personnel** diminuent en 2026. Cette diminution s'explique principalement par le départ à la retraite d'un employé ayant exercé au sein de la commune pendant 40 ans. Son remplacement s'effectuera à un salaire inférieur, en raison de la différence des années d'expérience. La réduction de la masse salariale découle également de la diminution du taux d'activité de la secrétaire municipale à son retour de congé maternité.

Le montant total des charges salariales s'élève Fr. 857'100.-, incluant les rémunérations de la municipalité et du conseil communal. À titre de comparaison, la masse salariale relative uniquement aux employés de l'administration et de la voirie s'élevait Fr. 598'000.- en 2025 et passera à Fr. 567'000.- en 2026, en tenant compte du versement des indemnités liées au congé maternité de la secrétaire municipale.

**Les charges de transfert** augmentent en 2026. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de la péréquation financière, conséquence directe des revenus plus élevés budgétisés pour 2026. En effet, une amélioration des recettes communales entraîne mécaniquement une participation plus importante au système de redistribution intercommunale.

La municipalité a prévu des dépenses spécifiques pour l'année 2026, parmi lesquels :

- l'introduction d'une cotisation à la caisse de pensions pour la municipalité (*compte n° 01200.3052.01*) ;
- la mise en place d'un nouveau logiciel pour la gestion des séances de la municipalité, intitulé eSéances, pour un montant de Fr. 14'000.- (*compte n° 02200.3133.01*) ;
- le remplacement des engins défectueux dans la salle polyvalente (*compte n° 02900.3111.01*) ;
- l'achat de bancs et tables pour le terrain de football et l'achat d'une nouvelle tondeuse (*compte n° 34200.3140.01*) ;
- l'installation de portes automatiques pour l'église et le temple (*comptes n° 35001.3144.01 et 35002.3144.01*) ;
- les travaux de carrelage et de réfection des toilettes au chalet des Martinaux, initialement prévus en automne 2025 mais reportés à 2026 en raison de l'indisponibilités des entreprises (*compte n° 96300.3431.02*).

## Revenus

Le total des revenus 2026 est de Fr. 5'518'780.- ce qui représente une augmentation de 2.2% par rapport à 2025 (Fr. 5'397'132.-).

Revenus par nature	Budget 2026	
	charges	en %
Revenus fiscaux	2'216'700	40%
Patentes et concessions	1'500	0%
Taxes et redevances	972'770	18%
Revenus financiers	175'550	3%
Prélèvement sur fonds et financements spéciaux	161'920	3%
Revenus de transfert	1'990'340	36%
<b>Total des revenus</b>	<b>5'518'780</b>	<b>100%</b>

**Les revenus fiscaux** enregistrent une hausse par rapport à 2025. Cette progression s'explique principalement par la hausse de l'impôt sur les divertissements, dont le tarif passe de 50 centimes à 75 centimes par entrée, générant ainsi un revenu supplémentaire estimé à Fr. 170'000.- (*compte n° 91000.4033.01*).

Par ailleurs, les montants d'impôts budgétisés ont été établis sur la base des résultats réels observés en 2025, complétés par une analyse comparative des deux derniers exercices fiscaux. Cette approche permet de mieux refléter la tendance actuelle des recettes communales, tout en conservant une marge de prudence dans les prévisions afin d'éviter toute surestimation des rentrées fiscales.

**Les revenus de transfert** augmentent en 2026, une évolution étroitement liée à celle des charges de transfert, notamment en raison de la péréquation financière.

## Liste des emprunts

Etablissement	Date	Taux	Emprunt	Dû à ce jour	Amortissement	Immeuble/remarque
CPEV	2023 – 2028	1.67	850'000	750'000	50'000	Salle polyvalente
BCV	2025 - 2035	1.49	975'000	450'000	50'000	Maison de commune et Collège
PostFinance	2017 - 2027	0.66	2'000'000	1'480'000	65'000	PGEE/PDDE Plambuit et Eglises
PostFinance	2019 - 2029	0.35	1'597'000	1'279'000	53'000	PGEE/PDDE Borbeux
			<b>5'422'000</b>	<b>3'959'000</b>	<b>218'000</b>	

## Investissements et amortissements

Le tableau des investissements ci-dessous doit être présenté en même temps que le budget mais n'est pas soumis à décision.

Objet	Préavis	Crédit accordé net	Total investissement net	Amortissement 2026
			Projet terminé	
<b>Patrimoine financier</b>				
Réfection ancien arsenal Praz-Rond (10 ans)	14/2017	28'000.00	21'970.80	-
Réfection toit Chalet Plan Essert (10 ans)	06/2018	35'000.00	34'408.35	-
Sous-total patrimoine financier		63'000.00	56'379.15	-
<b>Patrimoine administratif</b>				
Réfection rtes Toveyres et cimetière	03/2015	90'000.00	76'539.95	-
Crédit d'étude aménagement urbain	10/2015	60'000.00	82'499.70	-
Crédit d'étude révision PGA (10 ans)	09/2015	105'000.00	179'286.90	-20'500.00
Réfection mur soutènement Morcles (10 ans)	11/2017	125'000.00	68'235.15	-7'400.00
Aménagement d'un trottoir vers Plambuit (30 ans)	01/2021	355'000.00	164'788.00	-4'200.00
Maison de Commune PAC (15 ans)	11/2021	58'400.00	56'893.70	-4'000.00
Amélioration Place de Jeux Communale (5 ans)	10/2022	35'000.00	36'983.05	-7'300.00
Collège rempl. Chaudière + assainissement (20 ans)	13/2021	160'700.00		-10'000.00
Salle polyvalente Chaudière (20 ans)	13/2021	153'300.00		-8'700.00
Temple (30 ans)	01/2017	466'623.00	403'449.79	-13'300.00
Adduction eau potable années 1 à 3 (30 ans)				-28'000.00
Adduction eau/égouts/épuration années 4 à 6 (30 ans)				-3'700.00
Déplacement conduite eau potable LLB (30 ans)	01/2013	61'200.00	54'312.18	-2'000.00
Amélioration approvisionnement en eau Eslex (30 ans)	20/2015	240'000.00	243'805.25	-8'500.00
PGEE/PDDE Plambuit/Bex (30 ans)	22/2015	1'486'750.00	1'274'446.09	-42'800.00
PGEE/PDDE Borbeux (30 ans)	03/2017	3'646'000.00	3'006'927.76	-65'200.00
PGEE/PDDE Rue Centrale phase 1+2	05/2024	3'200'000.00		-60'250.00
Réservoir et réserve incendie hameau Morcles	03/2024	903'000.00		-8'800.00
Aménagement trottoir Route Neuve	13/2024	695'000.00		-10'500.00

Prestations ingénieurs réaménag. Route Neuve+giratoire (AMO. 10 ANS)	06/2022	36'000.00		-3'600.00
Etude avant-projet Passerelle sur Canal de Fuite	09/2024	40'000.00		-4'000.00
PDDE Lavey-les-Bains (30 ans)	04/2017	486'530.00	319'501.77	-10'000.00
PDDE élaboration, mandat (10 ans)	02/2023	45'000.00		-4'500.00
Etude Ruissellement et Inondations (10 ans)	14/2021	30'000.00		-1'000.00
Caserne (30 ans)	12/2017	226'265.00	197'113.95	-6'500.00
Amélioration éclairage public (10 ans)	04/2019	220'000.00		-33'800.00
Etude amélioration réseau eau nouveau réservoir Morcles (30 ans)	02/2022	50'000.00	61'042.30	-2'000.00
Travaux réfection drainage parcelle 394	06/2025	27'000.00		-675.00
Etude complémentaire salle des sociétés	10/2025	15'000.00		-1'500.00
Sous-total patrimoine administratif		13'016'768.00	6'225'825.54	-372'725.00
<b>Total financier + administratif</b>		<b>13'079'768.00</b>	<b>6'282'204.69</b>	<b>-372'725.00</b>

D'autres dépenses sont envisagées et feront l'objet de préavis. En l'état, il n'est pas possible d'articuler des chiffres. Mentionnons :

- Mesures de corrections pour la problématique de ruissellement et d'inondations à Plambuit,
- Création d'une passerelle au-dessus du Canal de Fuite,
- Création d'une passerelle au-dessus du Torrent Sec,
- Transformation de la salle des sociétés en salle de conférence,
- Etudes et rénovations de la salle polyvalente.

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 11/2025 du 13 octobre 2025 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

- d'adopter le budget de la caisse communale pour l'année 2026 tel que présenté.

**Adopté en séance de la Municipalité le 28 octobre 2025.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic : La Secrétaire :

Mario Da Silva

Alexandra Robyr

